

Stages en entreprise : le flop

EMPLOI Il y avait des fonds pour 10.000 stages, seuls 900 jeunes en bénéficient

- ▶ Le gouvernement fédéral avait annoncé triomphalement des stages pour les jeunes.
- ▶ Malgré les budgets, il y en a dix fois moins qu'espéré.
- ▶ En cause : la profusion de plans et la difficulté d'articuler les mesures fédérales et régionales.

A partir de 2013, un contingent de 10.000 stages de transition pour des jeunes est mis à disposition. Juillet 2012. Par communiqué, le gouvernement annonce la mise en place des « stages de transition », censés permettre aux jeunes les moins qualifiés de bénéficier d'une première et salutaire expérience professionnelle.

Un an et demi plus tard, le succès est si mitigé que certains parlent de flop jusque dans les cabinets ministériels.

Nous avons demandé les chiffres aux trois Régions.

Force est de constater qu'on se trouve très loin des 10.000 triomphalement annoncés : au total, on compte environ 900 stages actuellement en cours.

C'est en Flandre, région où le chômage est pourtant le plus bas, que les stages sont le plus utilisés. « En 2013, 589 jeunes ont démarré un stage de transition en Flandre », indique Tinne Stukens, du service de communication du ministre flamand de l'Emploi, Filip Muyters (N-VA).

A Bruxelles, le succès est plus mitigé. « Fin janvier 2014, un peu plus de 200 stages étaient contractualisés, et près d'une cen-

taine en voie de conclusion », indique-t-on au cabinet de la ministre de l'Emploi, Céline Fremault (CDH).

C'est en Wallonie que la situation est la plus défavorable : on dénombre 84 stages, selon les chiffres du Forem, l'office wallon de l'emploi. Les chiffres particulièrement faibles de la Wallonie s'expliquent par la manière dont la Région a abordé le problème. Le ministre wallon de l'Emploi,

« Il y a tellement de plans que les entreprises ne s'y retrouvent plus. »

JEAN DE LAME (UWE)

André Antoine (CDH), a entendu greffer sur cette mesure fédérale les stages wallons, qui permettent une expérience en entreprise et une formation dans un institut spécialisé.

Le ministre estimait que donner un job ne suffisait pas, il fallait aussi une formation. Les retards administratifs liés à cette décision expliquent pourquoi la Wallonie est à ce point à la traîne.

Pourquoi une mesure devant doper l'emploi s'avère-t-elle à ce point boudée, dans les trois Régions ? « Ceci démontre, s'il le fallait encore, qu'on ne crée pas des

emplois en claquant des doigts et en donnant de l'argent aux entreprises, explique Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB de Bruxelles. Croire qu'un jeune sans qualification va être embauché de cette façon, c'est un dessin animé. Il faut faire un gros effort de formation professionnelle. »

Côté patronal, on s'interroge également.

L'Union wallonne des entreprises ne s'est pas encore penchée sur le cas spécifique des stages de transition, mais émet des doutes sur les mesures successives d'aide à l'embauche.

« Il y a tellement de plans que les entreprises ne s'y retrouvent plus », explique Jean De Lame, secrétaire général. Il faut des kits complets pour expliquer les possibilités aux secrétariats sociaux et aux centres de formation. »

Pour l'Union wallonne des entreprises, les annonces médiatiques récurrentes, comme celle récente du parti socialiste de donner de l'emploi à tous les jeunes, brouillent encore les pistes. « Ce système va-t-il remplacer les stages ? Est-ce autre chose ? Il est temps de clarifier tout cela. » ■

BERNARD DEMONTY



On promettait 10.000 stages. Finalement, on en recense 589 en Flandre, 200 à Bruxelles et 84 en Wallonie. © DR

EN PRATIQUE

Des expériences pour les moins qualifiés

Le gouvernement a lancé les stages de transition afin de permettre à des jeunes peu qualifiés de bénéficier d'une première expérience en entreprise, ce qui est généralement un tremplin vers l'emploi. Ce système est destiné aux jeunes de moins de 30 ans qui n'ont pas dépassé le niveau d'étude du secondaire supérieur. Les jeunes doivent être sans emploi depuis six mois au moins et peuvent effectuer ce stage dans une entreprise privée. Ils sont rémunérés pour ce stage : le stagiaire reçoit une indemnité mensuelle de 200 euros à charge de l'entreprise et une allocation de stage de 26,82 euros par jour à charge de l'Onem.

B.DY

POLEMIQUE

La ministre de l'Emploi reste à distance

La ministre de l'Emploi, Monica De Coninck (SP.A) avait annoncé les stages en grande pompe, en juillet 2012. Devant le succès plus mitigé, on entend nettement moins de chiffres, ce qui est pour le moins étrange quand on sait que l'ONSS a fait des évaluations et que le cabinet fédéral est en charge de la mise en œuvre de cette mesure, avec les régions. Au mois de septembre, quand nous révélions des doutes sur l'efficacité des stages, la ministre renvoyait la balle aux régions. « Je veux bien m'en occuper moi-même, et avec des résultats », avait-elle indiqué. La proximité de la fin de la législature laisse peu d'espoir sur une intervention du fédéral pour doper ces stages. D'autant que, dès le premier janvier 2015, il appartiendra totalement aux régions de régler ces problèmes, suite à la réforme de l'État.

B.DY